

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 5 février 2018, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment de service et de traitement de l'eau potable ayant une marge de recul avant de 6,4 mètres ainsi qu'une marge de recul arrière de 1,6 mètre contrairement à la marge de recul avant de 7,5 mètres et à la marge de recul arrière de 9 mètres requises au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 205, chemin Lévesque
(Lot 6 066 605)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 12^e jour de janvier 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 janvier 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 janvier 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA